YERRES

Service Contrôle de Gestion
N° tél. : 01 69 49 76 22
N/Réf. : NDA/MA

DECISION N° 2008/219

OBJET : Contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif jaune pour l'Espace Muséal se situant Rue de Concy – Parc Caillebotte à Yerres passé avec Electricité de France.

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU les délibérations du Conseil Municipal de la commune de Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif jaune, option de base utilisations moyennes pour l'Espace Muséal se situant Rue de Concy – Parc Caillebotte à Yerres,

DECIDE

D'APPROUVER les termes du contrat n° 20845 pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune option de base - utilisations moyennes pour l'Espace Muséal,

DE SIGNER le contrat n° 20845 avec ELECTRICITE DE FRANCE, Direction commerciale Entreprises et Collectivités Locales, ZAI LES MALINES LISSES 91016 – EVRY CEDEX dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Référence	Libellé	Puissance souscrite	Tarif
Contrat n° 20845	Espace Muséal	78 KVA	Jaune, utilisations moyennes

DE FIXER la durée du contrat à 1 an renouvelable à compter du 1er jour du mois suivant la mise à disposition effective de la nouvelle puissance par E.D.F.

Fait à Yerres, le 12 août 2008.

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) 91

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres

Communauté d'Agglomération